



La petite collection de la filière Canne • Sucre

LE PIVOT D'UN MODÈLE AGRICOLE



FAMILIAL ET INCLUSIF



SYNDICAT DU
Sucre
DE LA REUNION

La canne à sucre

SOCLE DE LA DIVERSIFICATION

AGRICOLE



Principale culture d'exportation aux débouchés garantis par l'industrie sucrière réunionnaise, très résistante aux aléas climatiques, la canne à sucre est le socle de la diversification agricole : **environ la moitié des exploitations réunionnaises produit de la canne à sucre.**

UN MODÈLE AGRICOLE PARTICULIÈREMENT BIEN ÉQUILBRÉ

La filière Canne-Sucre représente environ **un tiers de la valeur totale de la production agricole**, les filières végétales environ un tiers et les filières animales le tiers restant. **Clé de voûte de la résilience** du système agricole réunionnais, la filière fait vivre un grand nombre d'exploitations familiales de petite taille, environ 2500 parcelles de 8,3 ha en canne à sucre en moyenne.



En Bref



1 **UNE CULTURE PIVOT**
des exploitations agricoles



2 **UN ATOUT**
pour la diversification et
l'autosuffisance alimentaire de l'île



3 Des **COMPLÉMENTARITÉS**
et des interdépendances entre filières



Laëtitia Velechy

Technicienne Agricole, Pôle canne des Tamarins



« La culture de la canne à sucre est un savoir-faire transmis de génération en génération, emblématique de La Réunion - qui a su faire preuve de résilience et évoluer au fil des années pour s'adapter aux nouveaux enjeux. »





UNE CULTURE PIVOT DES EXPLOITATIONS *agricoles*

La canne à sucre offre une grande sécurité aux planteurs : résistante aux aléas climatiques, elle dispose en outre de débouchés et d'un prix d'achat garantis par la Convention canne.

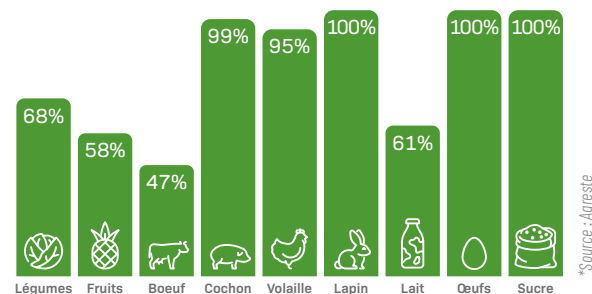
Née il y a plus de 200 ans, la filière Canne-Sucre a su perdurer et se développer à travers l'histoire.

Seule grande culture semi-pérenne, adaptée au climat et relief de l'île, elle est cultivée sur **plus de 55% de la Surface Agricole Utile du territoire**. La canne à sucre résiste mieux que toute autre culture aux aléas climatiques ce qui ne met pas en péril la survie de l'exploitation. On estime un maximum de 20% de pertes lors des phénomènes climatiques les plus graves comme les cyclones. Sans autre culture alternative possible à cette échelle, elle bénéficie d'un contrat de long terme permettant à ses acteurs de disposer de la visibilité nécessaire à la poursuite de leur activité. Ainsi, la **Convention canne 2022-2027 offre une double garantie** aux planteurs : l'écoulement de la totalité de leur production, d'une part, et une garantie de prix à la tonne sur toute la durée de la convention, d'autre part.

Cette situation apporte à un grand nombre d'exploitations réunionnaises une **sécurité de revenu**, qu'aucune autre culture n'est en mesure de réaliser. Les planteurs peuvent alors s'engager dans une démarche de diversification et de complémentarité de leurs activités, pour répondre aux besoins locaux en produits agricoles.



Un atout POUR LA DIVERSIFICATION ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DE L'ÎLE



Taux de couverture en produits frais par la production locale à La Réunion

*Source : Agreste

Un nombre important de planteurs canniers s'est lancé dans la diversification et ils consacrent ainsi en moyenne 10% de leurs parcelles à d'autres cultures.

Une diversification qui renforce la souveraineté alimentaire de l'île, puisque La Réunion assure ainsi plus de **70% d'autosuffisance alimentaire sur les produits agricoles frais** : une véritable réussite.

La canne à sucre présente en outre une complémentarité écologique avec les cultures végétales. En effet, cultivée en rotation sur des surfaces maraîchères, elle **augmente le rendement des autres cultures** en permettant l'assainissement et la régénération des sols.

DES COMPLÉMENTARITÉS ET DES INTERDÉPENDANCES *entre filières*



La filière Canne-Sucre s'inscrit en complémentarité avec les autres filières agricoles locales, qu'il s'agisse des filières animales ou des autres cultures végétales.

La filière Canne-Sucre et les filières animales sont **complémentaires** en termes d'**occupation de l'espace**. La première est implantée sur les côtes et sur les pentes à mi-hauteur jusqu'à 800 à 1000 mètres d'altitude, la seconde occupe les hauts de l'île et les cirques.

La filière Canne-Sucre approvisionne les filières animales, en **alimentation** pour le bétail, ainsi qu'en **fouillage et litières** de qualité, couvrant environ le tiers de leurs besoins. Les champs de canne à sucre constituent de surcroît des surfaces indispensables au développement de l'élevage puisqu'ils permettent l'épandage de leurs effluents.

La poursuite du développement des filières animales est donc structurellement liée au maintien et au développement des surfaces cannières.

De surcroît, la canne à sucre fournit des **produits et des co-produits obtenus à différentes étapes du process sucrier**, utiles aux autres productions végétales : **paille de canne** utilisée comme protection du sol en maraîchage et en arboriculture, **écumes** de sucreries et **cendres de bagasse** entrant dans la composition d'amendements ou de composts...

Chiffres Clés



CONVENTION CANNE

signée sur



6 ans

LA CANNE À SUCRE REPRÉSENTE

55%

de la Surface
Agricole Utile
(SAU) de La Réunion

8,3 ha

en moyenne
par exploitation



La filière Canne-Sucre permet à La Réunion

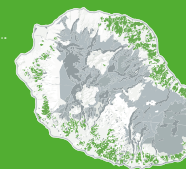
70%

D'AUTOSUFFISANCE
ALIMENTAIRE SUR
LES PRODUITS FRAIS



LA CANNE À SUCRE
EST CULTIVÉE SUR

21 350 ha



2500

exploitations cannières

Le saviez-vous ?

1 Qu'est-ce que la Convention canne ?

Document de référence de la filière Canne-Sucre, la Convention canne est le contrat qui lie les planteurs, l'industriel et l'Etat. Renouvelée tous les 5 à 7 ans, elle s'appuie sur une gouvernance paritaire entre industriel et planteurs. La Convention canne 2022 - 2027 **assure aux agriculteurs l'écoulement de leur production et des prix garantis.**

2 Qu'est-ce que le CPCS (Centre Professionnel de la Canne et du Sucre)

Le CPCS est le **lieu de dialogue et de construction des questions liées au développement de la filière.**

Coprésidé par un planteur et par un industriel, le CPCS compte douze membres titulaires (et douze suppléants) désignés pour moitié par le collège des producteurs de canne et pour l'autre moitié par celui des industriels.

Réuni au moins quatre fois par an, le CPCS ne délibère valablement qu'en présence de la moitié au minimum des membres de chaque collège et les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Le CPCS s'appuie sur deux autres structures paritaires le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) et les CMU (Commissions Mixtes d'Usines).

3 Qu'est-ce que la Production Locale Réunie (PLR) ?

Les filières de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche réunionnaises se sont rassemblées pour former la "Production Locale Réunie" qui a pour principales missions de **promouvoir la production réunionnaise** pour répondre aux besoins de la population, créer des emplois, créer de la valeur et enrichir le territoire en relevant les défis de la transition énergétique et de la sécurité alimentaire. La filière Canne-Sucre est partenaire de la PLR.

**POUR TOUT SAVOIR SUR
LA FILIÈRE CANNE SUCRE**

www.sucre.re

Syndicat du Sucre de La Réunion

CS 81036 - 33, rue d'Emmerez de Chamoy

97495 Sainte-Clotilde Cedex.

Tél : 02 62 47 76 76 - com@sucre.re

Crédits photographiques :

Corine Tellier - Studio Lumière - Hervé Douris -
Thomas Lebon - François-Louis Athénas - Adrien Diss -
Tereos Océan Indien - Syndicat du Sucre de La Réunion